



***Motion des délégués du personnel CGT et Force Ouvrière  
COMITES DES SALAIRES 2015***

Les délégués du personnel présents et les représentants des organisations syndicales présents font une fois de plus le constat que les informations fournies par la direction dans le cadre des comités des salaires relèvent d'une lecture et d'une

application a minima de l'accord collectif de France télévisions et que ces informations, volontairement réduites à leur plus simple expression, ne permettent pas aux délégués du personnel de représenter et défendre les intérêts des salariés.

En conséquence, pour ne pas se faire les complices passifs de ce pseudo dialogue social, les délégués du personnel et les représentants syndicaux ont décidé de ne pas y participer plus avant et laissent à la direction la responsabilité des décisions qui seront prises, de l'arbitraire qui y préside et des inégalités qu'elle va nécessairement engendrer.

Paris, le jeudi 05 novembre 2015